vinetur

# Malteries Franco-Belges envisage de transférer à Pithiviers la production de malts spéciaux belge en janvier 2027

Le projet intégrerait l’activité de Malterie du Château au malteur français, dans le cadre du déploiement européen de Country Malt Group par Soufflet Malt

mercredi 11 novembre 2026



Malteries Franco-Belges a annoncé mardi 10 novembre qu'elle étudiait un projet visant à augmenter ses capacités de production et de distribution de malts spéciaux en reprenant l'activité de Malterie du Château en Belgique et en transférant sa production industrielle à Pithiviers, en France, à partir de janvier 2027.

L'annonce figure dans un communiqué réglementaire publié à Nogent-sur-Seine par le malteur français, filiale de Soufflet Malt. L'entreprise a indiqué que le projet était lié à la décision de Soufflet Malt de lancer la marque Country Malt Group en Europe. Elle a décrit cette initiative comme un modèle de distribution plus ciblé, conçu pour mieux répondre aux besoins des brasseurs et distillateurs artisanaux.

Selon le communiqué, le projet consisterait à transférer l'activité de Malterie du Château à Malteries Franco-Belges, connue sous le sigle MFB, en concentrant la production sur le site de maltage de Pithiviers. L'entreprise a précisé que ce changement permettrait à MFB d'optimiser et de renforcer ses capacités de production de malts spéciaux, tout en poursuivant le développement de son activité de distribution auprès des brasseurs artisanaux en Europe. Elle a ajouté que cette démarche s'appuierait sur la marque bien établie de Malterie du Château et sur son savoir-faire technique.

L'entreprise a présenté ce projet comme une réponse à la concurrence accrue sur le marché des boissons artisanales. Les malts spéciaux sont un ingrédient essentiel pour les brasseurs qui cherchent à obtenir des profils de couleur, de saveur et d'arôme distinctifs ; ils sont également utilisés par les distillateurs. Toute réorganisation de leur lieu de production et de leur distribution pourrait influer sur les circuits d'approvisionnement, les délais de livraison et les possibilités d'approvisionnement des producteurs de boissons en Europe, en particulier des petites brasseries qui dépendent d'un accès régulier à une large gamme de malts.

Malteries Franco-Belges n'a pas communiqué les conditions financières du transfert envisagé, le montant de l'investissement prévu à Pithiviers, ni indiqué si le projet aurait des conséquences sur l'emploi en Belgique ou en France. Le communiqué ne précise pas non plus si des consultations avec les salariés, les autorités locales ou d'autres parties prenantes seraient nécessaires avant la mise en œuvre du projet.

Soufflet Malt est l’un des principaux producteurs mondiaux de malt. Dans son communiqué, le groupe a indiqué exploiter 35 malteries dans 20 pays d’Europe, d’Asie, d’Afrique, d’Australie et des Amériques, pour une capacité de production annuelle de 3,6 millions de tonnes de malt. Il a précisé employer plus de 2 200 personnes et approvisionner de grands brasseurs mondiaux, des brasseurs artisanaux, des distillateurs ainsi que d’autres fabricants de produits alimentaires et de boissons.

Selon le communiqué, le groupe utilise déjà la marque de distribution Country Malt Group en Amérique du Nord et Cryer Malt en Asie. En déployant Country Malt Group en Europe, Soufflet Malt semble harmoniser davantage son approche de la distribution entre les différentes régions, tout en l’articulant avec son réseau de production. Le transfert envisagé de la Belgique vers la France laisse entrevoir un effort plus large visant à rationaliser la production et la livraison de malts spéciaux au sein de son réseau européen.

Malteries Franco-Belges a indiqué posséder actuellement quatre malteries en France et détenir des participations minoritaires dans certaines filiales de Soufflet Malt en Europe centrale et orientale. La société est cotée sur Euronext Paris sous le symbole MALT.

L’annonce ne laisse pas entendre qu’une décision définitive a été prise. L’entreprise a présenté le transfert comme un projet à l’étude et indiqué que le déménagement industriel pourrait débuter en janvier 2027. Le projet pourrait donc encore évoluer avant sa mise en œuvre.

Pour les brasseurs et les distillateurs, ce projet est notable car l’approvisionnement en malts spéciaux est étroitement lié au développement des produits et à la planification de la production. Les brasseurs artisanaux élaborent souvent des recettes de malt sur mesure pour créer des styles de bière précis ; le transfert de la production de Belgique vers la France pourrait donc, à terme, modifier les habitudes de commande et la logistique, même si la gamme de produits reste inchangée. Pour les distributeurs et les fabricants de boissons, le lancement de Country Malt Group en Europe témoigne également d’une stratégie commerciale plus centralisée de Soufflet Malt, sur un marché où la qualité du service et la disponibilité des produits peuvent compter autant que le prix.

Dans son communiqué, l’entreprise a présenté le projet comme un moyen de renforcer ses capacités plutôt que de les réduire. Toutefois, ses conséquences concrètes pour les clients dépendront de la rapidité du transfert de la production, du maintien ou non de l’ensemble de la gamme de Malterie du Château et de l’organisation de la distribution une fois la marque Country Malt Group déployée dans toute l’Europe. Le communiqué publié mardi ne fournissait pas ces précisions.